

20230327

Les cantons approuvent la loi sur la protection du climat et l'objectif zéro émission net.

La Suisse devra avoir atteint l'objectif zéro émission net à l'horizon 2050. Les cantons soutiennent cet objectif, qui sera inscrit pour la première fois dans la législation fédérale grâce à la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI). Ils saluent également la décision prise par la Confédération de débloquer davantage de fonds pour le remplacement des installations de chauffage à combustible fossile, pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et pour la promotion d'innovations favorisant la neutralité carbone fournies par les entreprises. Il sera ainsi possible d'accélérer la transition vers les technologies renouvelables. La nouvelle loi complète les dispositifs actuels que sont le Programme Bâtiments, porté par la Confédération et les cantons, ou le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). L'abandon progressif des combustibles et carburants fossiles renforce l'autonomie de la Suisse et augmente la valeur ajoutée sur son territoire, tout en consolidant sa place économique.

[Communiqué de presse de la CdC](#)